

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

**CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES /
REGLEMENT DE CONSULTATION**

Maître d’Ouvrage

Mairie de CRAON
Monsieur Claude GILET
Place de l’Hôtel de Ville
53400 CRAON
Tél : 02-43-06-13-09 / 02-43 06 39 -20
contact@ville-craon53.fr

Objet du marché

Ragréage du dégraisseur – dessableur

Service Assainissement

**Date et heure limite de réception des offres
le vendredi 30 juin 2017 à 12h00**

SOMMAIRE

ARTICLE 1 - OBJET ET FORME DU MARCHE

1-1. Objet du marché

1-2. Condition de la consultation

1.2.1 - Type de consultation

1.2.2 - Décomposition en lots

1.2.3 - Démarrage et délais de la mission

1.2.4. - Délai et validité des offres

1.2.5. - Modification du dossier de consultation

1.2.6.7. - Négociation

ARTICLE 2. - ARRET DE L'EXECUTION DE LA PRESTATION / RESILIATION DU MARCHE

ARTICLE 3. - VISITE SUR SITE

ARTICLE 4. - PIECES CONSTITUTIVES DES OFFRES DES CANDIDATS

4-1. Pièces particulières

4-2. Pièces générales

ARTICLE 5. - JUGEMENT DES OFFRES

5-1. Critères

5-2. Valeur technique - pondérations

ARTICLE 6. - MODALITES DE REGLEMENT

ARTICLE 7. CONDITION D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

ARTICLE 8. - RENSEIGNEMENTS

Article 1^{er} : Objet et forme du marché

1.1 Objet du marché et définition de la mission.

Le présent marché de travaux a pour objet le ragréage intérieur et extérieur de l'ouvrage dégraisseur-dessableur situé au niveau de la station prétraitement, rue du Miroir à CRAON.

Les travaux commenceront dès la notification au titulaire et réception de l'ordre de service.

1.2 Condition de la consultation

1.2.1 - Type de consultation

Consultation pour un marché travaux passé selon la procédure adaptée avec une phase négociation prévue dans l'ordonnance n°2015-988 du 23 juillet 2015 et du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 des marchés publics.

1.2.2 - Décomposition en lots

La prestation n'est pas divisée en lots

1.2.3. - Démarrage et délais de la mission

La désignation du titulaire aura lieu semaine 28 au plus tard.

La mission du titulaire démarrera à la notification du marché, soit vers le 15 septembre 2017.

La durée de la mission est d'un mois, soit une restitution pour le 15 octobre 2017..

1.2.4. - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres des candidats est fixé à 90 jours à compter de la date limite de remise des offres

1.2.5. – Modification du dossier de consultation

Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Celles-ci doivent être communiquées au plus tard 10 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

1.2.6 - Négociation

Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de négocier avec chaque candidat ainsi que de ne pas négocier.

Article 2 – Arrêt de l'exécution de la prestation / résiliation du marché

Le CCAG sera appliqué.

Article 3 – Visite sur site

Il est obligatoire d'effectuer une visite sur site avant d'établir la proposition financière afin de visualiser l'ouvrage et de prendre connaissance des travaux à effectuer.

Une attestation signée par un représentant de la Ville de CRAON sera remis à l'entreprise. Cette dernière devra être jointe au dossier de candidature.

Article 4 – Pièces constitutives des offres des candidats

Les pièces constitutives du marché sont les suivantes, par ordre de priorité, et devront être remplies, fournies et signées.

4.1 - Pièces particulières

- ↘ L'acte d'engagement signé et
- ↘ Le présent CCAP /RC signé et
- ↘ Le calendrier détaillé d'exécution conforme à l'article 1.4.3 du présent CCAP/RC
- ↘ Le descriptif tarifaire des travaux
- ↘ Le mémoire technique descriptif du mode opératoire mis en place, des moyens et la prise en compte de la sécurité pour cette opération.
- ↘ Les fiches et notices techniques produites par l'entreprise
- ↘ Attestation prouvant une visite préalable sur site

4.2 – Pièces générales

- ↘ La lettre de candidature permettant l'identification du candidat (utilisation du DC1, ancien DC4) ;
- ↘ En application des Lois en vigueur, le candidat devra fournir :
- ↘ Si le candidat est en redressement judiciaire, copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;
- ↘ Déclaration que le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir ;
- ↘ Déclaration sur l'honneur qu'il a satisfait aux obligations sociales ou fiscales ;
- ↘ Attestation sur l'honneur certifiant que le candidat n'a pas fait l'objet, au cours des 5 dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.324-9, L.324-10, L.341-6, L.125-1 et L.125-3 du code du travail ou règles d'effet équivalent pour les candidats non établis en France ;
- ↘ Attestation que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L.143-3 et L.620-3 du Code du travail ou règles d'effet équivalent pour les candidats non établis en France ;
- ↘ Justificatif de l'inscription au registre du commerce ou de la profession ;
- ↘ Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et chiffre d'affaires relatif aux travaux objet du marché pour les 3 derniers exercices ;
- ↘ Liste de références relatives aux travaux exécutés, de même nature que le présent marché, au cours des 5 dernières années ;
- ↘ Les renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat
- ↘ L'attestation d'assurance de responsabilité civile décennale de l'entreprise,
- ↘ Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat
- ↘ Un mémoire technique paginé avec sommaire dont le plan sera impérativement le suivant :

Article 5 – Jugement des offres

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public ou produisant des dossiers de candidature ne comportant pas les pièces mentionnées à l'article 4 du présent règlement de la consultation ou qui ne présentent pas des garanties professionnelles, techniques et financières suffisantes, ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

5.1 – critères

Le pouvoir adjudicateur jugera les offres selon les critères suivants, classés par ordre de priorité :

- Le prix de la prestation : 50 %
- La valeur technique de l'offre : 35 %
- Calendrier / délais : 15%

Les candidatures seront appréciées sur la valeur globale de l'ensemble des critères précisés.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de ne pas donner suite aux offres non conformes aux exigences du dossier, aux offres de groupements si les raisons invoquées dans le justificatif du groupement ne lui paraissent pas pertinentes.

5.2 – Valeur technique, pondérations

Pour la valeur technique des prestations, les sous-critères suivant seront utilisés

Le mode opératoire pour réaliser les travaux et les moyens mis en place : sur 4 points

La gestion de la sécurité sur le site : sur 3 points

La qualité des équipements et des matériaux utilisés sur le chantier : sur 3 points

Tout absence de mémoire technique entraînera une note nulle pour la valeur technique.

Article 6 – Modalités de règlement

Le délai de paiement est de 30 jours à compter de la réception de la situation par le maître d'ouvrage.

Article 7 – Condition d'envoi ou de remise des offres

Les offres seront établies en euros et rédigées en français.

Conformément aux dispositions en vigueur, le pouvoir adjudicataire autorise la transmission des candidatures et des offres des entreprises par voie électronique à l'adresse suivante : <https://www.centraledesmarches.com>

Les propositions doivent être transmises dans des conditions qui permettent d'authentifier la signature du candidat selon les exigences posées aux articles 1316 à 1316-4 du code civil.

La transmission doit pouvoir faire l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. Les plis transmis par voie électronique sont horodatés.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leurs plis remis par voie électronique dans les conditions prévues à l'ordonnance 2015-0899 du 23 juillet 2015 et relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics formalisés.

Les candidats pourront également transmettre leurs offres de la manière suivante : Par courrier, **sous pli cacheté**, contenant les enveloppes également cachetées. Ce pli portera l'indication de la consultation auquel il se rapporte soit :

Ragréage du dégraisseur – dessableur
Service Eau-Assainissement
NE PAS OUVRIR AVANT LA SEANCE D'OUVERTURE DES P LIS

Les plis contenant les offres seront envoyés, par lettre recommandée avec accusé réception ou remis contre récépissé aux heures d'ouvertures de bureau, à l'adresse suivante :

**Mairie de CRAON
Hôtel de Ville
B.P. – 74
53400 CRAON**

Ces plis devront être remis avant la date et l'heure suivante : **le vendredi 30 juin 2017 à 12h00.**

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus. Ils seront automatiquement renvoyés à leurs auteurs.

Toute offre reçue après ne sera pas retenue.

Article 8 – Renseignements

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires pour établir leur offre, les candidats pourront

Eric GRIMAULT (responsable du service eaux-assainissement)
06 75 38 27 15

Landry PROUTEAU
06 07 09 28 90